

# Rapport de la sous-commission du budget 2018

## Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

---

### Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC, rapporteur
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines et M. Pierre Studer (coordinateur sécurité) pour le secteur Santé et sécurité au travail

Le centre 122 – Service de l'économie est également géré par la cheffe de dicastère du DFER.

### Remarques générales

En raison de plusieurs événements exceptionnels (ex-CPC, vente de Polyexpo, valorisation du prêt TransN, réévaluation positive des actions Viteos, ...), les comptes 2017 s'annoncent bien meilleurs que prévus. Le Conseil communal souhaite profiter de ces éléments exceptionnels pour amortir les immobilisations incorporelles (études). S'agissant des

réévaluations des actions de Viteos, il pourrait sembler judicieux d'envisager de créer une réserve de réévaluation, pour prévenir d'éventuelles moins-values de l'entité dans les années à venir.

Le budget 2018 présente un déficit de CHF 15.1 millions, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

## **122 – Service de l'économie**

Le budget du Service de l'économie n'est pas très conséquent. La responsable du dicastère ne travaille pas seule pour le Service de l'économie, mais collabore avec plusieurs personnes, notamment sa secrétaire de direction, l'urbaniste communal, la responsable des permis de construire, le délégué au marketing urbain, le chef du service de la communication, ou encore le service de l'économie du canton.

Les principales activités réalisées par le Service de l'économie sont les suivantes:

- Participation à la CDC économie.
- Participation au Conseil d'administration d'Aresa et de Neode.
- Séances régulières à l'interne pour discuter des dossiers en cours.
- Visite des entreprises chauds-de-fonnières à la foire de Bâle et au SSIH à Genève.
- Création d'une plateforme informatique commune pour partager les informations avec le SUE.
- Recherche de locaux et de terrains pour les entreprises.
- Rencontres avec les entrepreneurs de la région et visites de leurs entreprises.
- Mise en relation des entreprises avec le service des permis de construire afin de régler les divergences de vue.
- Rencontre annuelle avec différents représentants des milieux économiques afin de sentir l'évolution de la conjoncture et de communiquer sur les prévisions fiscales. Mme Aeschlimann, cheffe du service des finances, participe également à ces rencontres.

- Rencontres annuelles avec les 20 plus grands contribuables de la Commune (personnes physiques et morales).
- Organisation de deux Up La Chaux-de-Fonds par année afin de provoquer des rencontres entre les chefs d'entreprises pour créer des synergies entre eux.

Selon le conseiller d'Etat responsable du Département de l'économie du canton, le rôle du Service cantonal de l'économie consiste à rechercher des entreprises suisses et étrangères, conseiller en engineering auprès des entreprises, maintenir des relations avec les grandes entreprises du canton et continuer d'agencer des rencontres régulières avec le service communal afin de partager les dossiers en cours.

En parallèle, le service communal a la charge d'entretenir ses relations avec les PME locales et avec les grandes entreprises de la Ville, en concertation avec le Service cantonal de l'économie.

D'une manière générale, des terrains sont proposés par ledit service dans tout le territoire cantonal, y compris dans les Montagnes Neuchâteloises.

### **123 – Service informatique communal**

Deux travaux très importants ont été réalisés en 2017, à savoir d'une part la renégociation du contrat avec le fournisseur des multifonctions (CANON), ce qui a permis de réduire d'environ 25% le coût global de ces prestations, et d'autre part la diminution des coûts des prestations du SIEN pour environ CHF 65'000.-.

Le contrat entre la Ville et l'Etat a été renégocié et augmenté de CHF 10'000.-, passant ainsi à CHF 30'000.-/an sur une durée de cinq ans, ce qui semble un montant tout à fait modeste par rapport aux prestations qui sont fournies. Le parc des machines est renouvelé tous les cinq à sept ans. Les mêmes règles et les mêmes coûts sont appliqués par l'État pour tous les partenaires neuchâtelois (Viteos, Vadec, Prévoyance.ne, etc.).

Pour venir appuyer et sécuriser la salle machine à l'avenue des Cadolles, à Neuchâtel, une nouvelle salle est en cours de finalisation à la rue Jardinière, à La Chaux-de-Fonds. Elle devrait être fonctionnelle d'ici fin 2018. Si tout se passe bien, le SIEN devrait pouvoir réaliser avant la fin de l'année une liaison de 288 lignes de fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sans passer par les tunnels de la H20 qui comptent le passage actuellement de 144 lignes. Cette seconde liaison permettra d'assurer la liaison en cas d'incident dans les tunnels. Aujourd'hui, les données sont toutes stockées sur des serveurs neuchâtelois et cela devrait durer en tout cas à moyen terme. Une vingtaine de collaborateurs du SIEN travaillent actuellement dans les Montagnes Neuchâteloises. Une fois l'installation rue Jardinière terminée, 10 à 12 personnes resteront dans les Montagnes Neuchâteloises, le reste des collaborateurs devraient être regroupés à Neuchâtel.

Le départ du chef du SIEN est annoncé pour l'été prochain. Cela pourrait peut-être être une opportunité pour le SIEN d'envisager une fusion avec le CEG.

S'agissant des investissements, quelques crédits 2017 seront reportés en investissements 2018, ce qui évitera de passer des écritures transitoires.

### **130 – Contrôle des habitants**

Le Contrôle des habitants (CDH) n'est plus un service sous la responsabilité de la Chancellerie et de ce fait plus rattaché à la présidence du Conseil communal. En effet, à part au moment des élections, le CDH n'a pas de relations spécifiques avec la Chancellerie. Par ailleurs, il n'était pas pratique pour le CDH de changer chaque année de dicastère, comme le fait la Chancellerie. C'est donc aujourd'hui un service à part entière, tout à fait indépendant, sous la responsabilité du DFER.

Il n'y aura pas d'élections en 2018, ce qui permettra au CDH de consacrer du temps à travailler sur des projets avec d'autres infrastructures cantonales ou communales, notamment pour améliorer le logiciel du CDH

ou les échanges avec le service des migrations (SMIG). Le CDH est constamment sollicité et, en moyenne, 2500 citoyens se rendent à leurs guichets chaque mois.

Il n'y a pas de réserve budgétaire prévue en cas de référendum en 2018.

Le CDH dispose d'un agent recenseur. Son travail consiste à faire le lien entre les habitants et leurs logements, réaliser des enquêtes sur le terrain si une personne, par exemple, n'est pas domiciliée où elle le prétend, ou encore faire le tour des ménages pour vérifier que les adresses données correspondent bien à la réalité. Ceci permet de mettre au jour passablement de fraudeurs. Certains d'entre eux pratiquent l'établissement de faux baux à loyer ou la déclaration de fausses séparations, par exemple.

### **600 – Service des finances**

Pour les charges de personnel, au compte 30520900 il n'y a plus lieu d'enregistrer une recette relative à la part employeur à l'ex-CPC étant donné que ce dossier se règle en 2017. Le compte 31800010 - réévaluations sur créances (ducroire) est mis à 0 lors des budgets. Le montant final (CHF 139'000.- aux comptes 2016) est impossible à estimer, car la diminution ou l'augmentation des débiteurs est très aléatoire. Il y a peu de débiteurs pour des gros montants, c'est un cumul de petits montants qui représentent les pertes sur débiteurs (taxes déchets et frais d'ambulance en particulier).

Cette année aussi, les intérêts DEPFA représentent une lourde charge puisqu'ils s'élèvent à 18.047%. Le taux est fixé à fin mai et l'Euro n'était pas encore remonté à ce moment-là. S'agissant des Autres revenus financiers (44990000), le Service des finances absorbe pratiquement tous les événements extraordinaires qui concernent les comptes de la Commune, qui ne peuvent pas être imputés ailleurs. Pour cette raison, le total du Service des finances ne peut pas être comparé d'année en année.

Pour ce qui est de la péréquation intercommunale, la Ville de La Chaux-de-Fonds touche environ CHF 6 millions à titre d'impôts (péréquation des ressources) et CHF 8 millions en tant que ville de centre et de compensation des charges structurelles (voir annexe). Il y a trois villes-centres dans le canton (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle) qui reçoivent un certain montant de la part des plus petites communes en tant que contribution aux charges de ces trois villes. Il est difficile de définir si cette contribution couvre ou non les charges des trois villes, mais cela ne semble pas être le cas pour La Chaux-de-Fonds. La ville de Neuchâtel a demandé la réalisation d'une étude afin d'obtenir des faits précis pour son propre cas.

### **610 – Contributions**

Les prévisions fiscales de fin septembre ont été intégrées dans le budget 2018. Ces dernières restent pour l'instant stables par rapport aux mois précédents. Tant que les deux points d'impôts ne seront pas votés par le Grand Conseil, ils ne seront pas intégrés dans le budget. Toutes les communes en ont décidé ainsi pour l'établissement de leur budget.

Même si on revenait à hauteur des recettes de 2014, ce qui n'est déjà pas simple, on serait toujours déficitaire (écart entre comptes 2014 et budget 2018 environ -10.7 millions). Il est difficile de déterminer quand la conjoncture reprendra et surtout se traduira par des recettes fiscales. Si les prévisions augmentent à fin octobre, il sera encore possible de les intégrer dans le budget, mais si c'est à fin novembre, il faudra faire un amendement au budget.

### **620 – Service des ressources humaines**

Il y a eu passablement de départs ces dernières années au sein du personnel communal et la situation ne s'améliore pas puisque les départs sont en constante augmentation. Dans la mesure du possible, pour chaque départ, le collaborateur est entendu par le SRH afin de mieux cibler les

raisons de ces départs. Le manque de progression dans l'échelle salariale explique pour partie cet état de fait.

Les collaborateurs du SRH sont continuellement surchargés, notamment en cette période où le SRH est régulièrement sollicité en raison des nombreuses réorganisations envisagées dans les services. L'encouragement à la retraite anticipée suite à l'introduction du pont AVS implique également beaucoup de travail pour le SRH.

Tous les dossiers des collaborateurs ont été scannés. On dispose donc dorénavant d'un dossier informatique pour chaque collaborateur. Une deuxième phase va démarrer l'année prochaine consistant à donner un accès à ces dossiers aux chefs de service, afin que ces derniers puissent également les consulter.

De nombreux projets sont pour l'instant en suspens par manque de temps. Dans l'ensemble, les services sont satisfaits des prestations fournies par le SRH.

Le personnel du SRH compte 8 personnes pour 6 EPT. Une ligne a été introduite dans le budget (30100030 - Vacances délai résiliation) en raison du temps de latence entre le départ et l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

La fête du personnel se tient le 20 octobre et le Conseil communal souhaite son maintien, même et surtout en période de crise. Pour cette année, il y a plus de 300 inscriptions.

### **Groupe santé et sécurité au travail**

Le groupe santé et sécurité au travail est composé depuis 2016 de trois coordinateurs sécurité (dont 2 à 50% et un sans pourcentage attribué, en soutien), lesquels sont titulaires d'un brevet de chargé de sécurité, ainsi que d'une responsable du secteur assurances & sécurité à 10%. La secrétaire de direction du DFER apporte également un soutien administratif

à ce groupe de manière ponctuelle. Les tâches du groupe santé et sécurité sont principalement les suivantes :

- visite et analyse de la sécurité au sein de tous les services de la Ville;
- détection des dangers et planification de leurs résolutions, en coordination avec les chef-fe-s de service;
- mise en place de campagnes ciblées en fonction des différentes spécificités des services et des fonctions au sein de l'administration;
- information à l'employeur et à l'employé-e sur leurs droits et devoirs en matière de santé et sécurité au travail;
- organisation de la formation des secouristes d'entreprise en nombre suffisant pour couvrir les besoins de chaque service;
- rattrapage de tous les dossiers et déclarations d'accidents depuis 2015.

Concrètement, pour 2017, le groupe santé et sécurité a réalisé les démarches suivantes :

- mise à jour du fichier relatif au suivi des déclarations d'accident depuis 2015;
- organisation d'une campagne de vaccination contre l'hépatite B et l'encéphalite à tique pour le personnel de l'administration communale, laquelle a concerné environ 350 collaborateurs, ce qui a coûté CHF 20'000.-;
- mise à jour et suivi des formations suivantes : formation Spanset; permis pour remorque BE; permis pour transport de matières dangereuses ADR / SDR; formation pour travaux dans les canalisations; permis de grutier sur camion (cat. A); permis pour le chariot télescopique; permis de cariste; formation pour les secouristes d'entreprise;

- visite des bâtiments suivants : ateliers serrurerie et carrosserie du SEP; locaux pour les produits toxiques et la peinture route ; secteur vert; serres horticoles; patinoire; piscine des Arêtes; Parc des sports; Service communal de l'action sociale; Musée d'histoire naturelle; Collège des Forges;
- entretien, suivi et réparation des défibrillateurs installés en ville.

En aucun cas les différentes démarches entreprises ne permettent de diminuer les primes d'assurances. Il s'agit uniquement d'une obligation légale qui exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs. Il n'est pas envisagé par la Ville d'ouvrir un centre exclusivement pour le groupe santé et sécurité, car cela impliquerait d'engager un-e chef-fe de service, ce qui n'est actuellement pas prévu. Par ailleurs, de nombreuses mesures à prendre ne sont pas forcément impactées dans les comptes du SRH, mais directement dans le centre du service concerné par ces mesures.

Le rapporteur de la sous-commission  
Marc Schafroth